

**Demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société ORANGE  
en vue de la construction d'un DATA CENTER situé sur le territoire  
des communes de MAINVILLIERS et AMILLY (Eure-et-Loir)**

**Enquête publique  
du mercredi 2 mai à 9 heures au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 heures**

**Désignation N° E180050/45 du 30/03/2018  
de madame la Présidente du tribunal administratif d'Orléans**

**Arrêté préfectoral prescrivant l'enquête au titre des installations classées  
en date du 10/04/2018**

*Le Commissaire enquêteur*



**Rémi GALOYER**

**Première partie**  
**RAPPORT**

**I. Généralités**

- I-1 Présentation**
- I-2 Objet de l'enquête**
- I-3 Cadre juridique**
- I-4 Composition du dossier**
- I-5 Organisation de l'enquête**
- I-6 Publicité de l'enquête**

**II. Déroulement**

**III. Remarques**

- III-1 Avis des PPA**
- III-2 Remarques du public**
- III-3 Remarques du commissaire enquêteur**

**Deuxième partie**  
**CONCLUSIONS MOTIVEES**

**Troisième partie**  
**ANNEXES**

- Annexe 1 : arrêté préfectoral prescrivant l'enquête**
- Annexe 2 : avis d'affichage**
- Annexe 3 : publicité légale de l'avis dans la presse**
- Annexe 4 : copies des 2 registres d'enquête (Mainvilliers et Amilly)**
- Annexe 5 : procès-verbal de fin d'enquête avec avis au demandeur**
- Annexe 6 : mémoire en réponse du demandeur**

# Première partie

## RAPPORT

### I. Généralités

#### I-1 Présentation

Les 2 communes de Mainvilliers et d'Amilly sont concernées par la présente enquête en raison de l'implantation prévue du Data Center sur leurs territoires et plus précisément sur la ZAC aménagée par Chartres métropole, nommée ZAC Pôle Ouest, en bordure de la rocade Nord/Ouest de la ville de Chartres. Actuellement se trouve déjà un Drive Leclerc auquel on accède par un Rond Point récent, permettant les échanges avec la Zone industrielle Le Vallier.

Ce choix d'implantation est stratégique, dans une zone réservée à des activités non polluantes, juste au-delà d'entreprises de négoce, accessible par l'axe de contournement de la ville métropole, sur des terrains agricoles destinés à permettre l'expansion de la ville de façon raisonnée, sans grand dommage pour l'agriculture.

Par ailleurs, à moins de 2 km se trouvent deux sous stations électriques alimentant en courant toute l'agglomération et un data center mis en service récemment par le Crédit Agricole visible à quelques centaines de mètres qui ne semble poser aucun problème.

Le terrain est plat, sans contraintes de protection particulière de la faune et de la flore et la zone ne se positionne pas dans un cône de vue de la Cathédrale.

Cette conjugaison de facteurs positifs résulte du choix fait par ORANGE de vouloir son nouveau centre informatique en Eure-et-Loir, proche de l'Ile de France et limitrophe de l'Eure où se trouve celui de Normandie.

#### I-2 Objet de l'enquête

Ce projet représente une emprise relativement importante : des constructions, un parking, des équipements importants, ce qui en fait un site soumis à un classement ICPE et en conséquence nécessite réglementairement une enquête publique.

En préalable une demande de permis de construire a été déposée, un dossier d'instruction a été constitué, avec étude d'impact, déposé auprès de la MRAe (autorité environnementale), laquelle a répondu en formulant des correctifs qui ont mené à une présentation au public améliorée.

#### I-3 Cadre juridique

L'activité en cause est soumise à autorisation sous les rubriques dont la liste est jointe en annexe de l'arrêté préfectoral ainsi qu'à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

**Code de l'Environnement**, parties législative et réglementaire comme mentionné dans l'arrêté préfectoral.

Procédures d'affichage et publicité dans la presse et par tout autre moyen (notamment mise en ligne du dossier sur le site de la Préfecture)..

## I-4 Composition du dossier

Il a été mis à disposition du public, dans chacune des 2 mairies, Mainvilliers et Amilly, un registre d'enquête papier pour l'inscription des observations, ainsi que l'arrêté préfectoral, l'avis d'affichage, un dossier contenant des courriers émanant de services consultés (PPA) et un dossier présenté par le pétitionnaire.

L'ensemble pouvait être consulté aux horaires d'ouverture, même en dehors des permanences du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site de la préfecture à tout moment et pendant toute la durée de l'enquête.

### **Courriers échangés : Réponses des P.P.A.**

- lettre de la DDT – service aménagement, urbanisme et habitat du 21/12/2017 (2 pages)
- lettre de l'ARS du 16/01/2018 (3 pages)
- lettre de l'ARS du 27/02/2018 (2 pages)
- lettre de la DDT – gestion des risques de l'eau et de la diversité du 1/03/2018 (2 pages)
- lettre de la MRAe du 30/03/2018 (10 pages)
- lettre d'ORANGE en retour : volet de présentation non technique du 24/04/2018 (24 pages)

### **Dossier définitif du pétitionnaire : classeur de 205 pages (A4, A3, et plans)**

- **A. Introduction**
  - o Objet du dossier
  - o Présentation générale
  - o Situation administrative
- **B. Description des installations**
  - o Localisation
  - o Description du projet
  - o Produits utilisés et stockés sur le site
  - o Services annexes
- **C. Etude d'impact**
  - o Introduction
  - o Description des installations et du projet
  - o Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet
  - o Description des incidences notables du projet sur l'environnement
  - o Evaluation des risques sanitaires
  - o Description des incidences négatives notables du projet sur l'environnement résultant de la vulnérabilité de celui-ci à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures
  - o Synthèse des moyens actuels de prévention et de réduction des pollutions – comparaison avec les meilleures techniques disponibles
  - o Raison pour lesquelles le projet a été retenu
  - o Mesures de protection de l'environnement pendant la phase travaux
  - o Conditions de remise en état du site après exploitation
  - o Récapitulatif des mesures prises et envisagées en faveur de l'environnement, et montant des investissements associés
  - o Synthèse des effets résiduels du projet et analyse des effets cumulés
  - o Addition et interaction des effets entre eux

- **D. Etude des dangers**
  - o Rappel du cadre et du périmètre de l'étude de dangers
  - o Objectifs de l'étude de dangers
  - o Description synthétique de l'environnement
  - o Organisation de la sécurité
  - o Identification et caractérisation des potentiels de dangers
  - o Estimation des conséquences de la libération des potentiels de dangers
  - o Description des moyens de prévention, de protection et d'intervention
  - o Analyse des risques
  
- **E. Annexes**
  - o 1- extrait de la carte IGN au 1/25000
  - o 2 – plan des abords
  - o 3 – plan d'ensemble des installations
  - o 4 – plans détaillés des bâtiments
  - o 5 – plans VRD et raccordements aux réseaux
  - o 6 – calcul du montant des garanties financières
  - o 7 – courriers des mairies d'Amilly et Mainvilliers
  - o 8 – récépissés des dépôts des permis de construire
  - o 9 - extrait des règlements des PLU d'Amilly et Mainvilliers
  - o 10 – diagnostic écologique de confluence ingénierie conseil
  - o 11 – rapport de base
  - o 12 – positionnement du projet par rapport aux cônes de vue de la cathédrale de Chartres

## I-5 Organisation de l'enquête

La désignation du commissaire enquêteur par madame la Présidente du tribunal administratif a été signée le 30 mars 2018, mais l'arrêté n'a pu être pris que le 10 avril et la décision de début de l'enquête au 2 mai, permettant ainsi au pétitionnaire d'apporter des réponses satisfaisantes aux remarques de la MRAE en amendant la présentation du dossier remis initialement.

Le nombre et les dates des permanences du commissaire enquêteur ont été décidés par l'autorité organisatrice, la Préfecture d'Eure-Loir, en accord avec celui-ci en répartissant le même nombre d'heures en mairies des 2 communes concernées, à savoir :

**Durée de l'enquête = 31 jours : du mercredi 2 mai 9 heures au vendredi 1<sup>er</sup> juin 18 heures**

- Première permanence le jour de l'ouverture, à Mainvilliers :  
de 9 h à 12 heures le mercredi 2 mai 2018 (soit 3 heures)
- Deuxième permanence à Amilly :  
de 15 h à 17 h le mercredi 16 mai (soit 2 heures)
- Troisième permanence à Mainvilliers :  
de 9 h à 11 h le samedi 26 mai (soit 2 heures)
- Quatrième permanence et clôture de l'enquête, à Amilly  
de 15 h à 18 h le vendredi 1<sup>er</sup> juin (soit 3 heures)

Il a aussi été convenu que le commissaire enquêteur, sur sa proposition, déposerait après les avoir signés et parafés en Préfecture le mercredi 25 avril, les registres et dossiers dans chacune des 2 mairies, pour en assurer l'acheminement dans les meilleurs délais, et lui permettant une prise de contact avec les personnes chargées en mairie d'accueillir le public.

## **I-6 Publicité de l'enquête**

Cette enquête a fait l'objet de 2 parutions dans 2 journaux locaux :  
l'écho républicain et Horizons Eure-et-Loir le vendredi 13 avril avec rappel le vendredi 4 mai 2018

L'affichage a été effectué par les 2 mairies concernées Mainvilliers et Amilly ainsi qu'en affichage public dans les communes situées dans le périmètre réglementaire (3 km) : Lucé, Luisant, Fontenay sur Eure, Chartres, Bailleau l'Evêque, Saint Aubin des bois, Lèves et Chartres Métropole. La société ORANGE s'est chargée de l'affichage à l'entrée du terrain et aux abords.

Le dossier a été mis sur le site Internet de la Préfecture.

## **IV. Déroulement**

### **Preliminaire à l'enquête :**

Suite à la prise de rendez-vous avec ORANGE, plutôt qu'une rencontre dans un bureau parisien ou dans la ZAC Pôle Ouest de Chartres Métropole, dont l'emprise du projet représente actuellement une friche agricole, la société a proposé au commissaire enquêteur un lieu mieux adapté, en service réel. Quoi de mieux que le site du plus récent Data Center d'Orange, celui de Normandie ?

Situé sur la commune de Val de Reuil proche de Rouen, en exploitation depuis quelques années seulement il doit déjà être agrandi pour implanter de nouveaux serveurs informatiques sur la réserve foncière à l'intérieur même du périmètre protégé.

La visite de ce site laissait entendre qu'elle devait être d'autant plus intéressante que le projet eurélien a vocation à en être la doublure ; un tel déplacement à 100 km de Chartres s'avérait nécessaire sans être contraignant pour les intéressés.

Pour ORANGE son projet pour l'Eure-Loir s'avère justifié, jugeant comme nécessaire de se moderniser et de suivre l'évolution du développement de l'informatique, par une juste répartition des nouveaux Data Center, en remplacement des anciens. C'est pourquoi, comme cela avait été décidé pour Val de Reuil, cet équipement eurélien verra le jour en 2 phases, une première de suite, la deuxième d'ici à 5 ans environ.

**Jeudi 19 avril : visite proposée par ORANGE du site de Val-de-Reuil en Normandie, près de Rouen**, dont le compte-rendu a été fait dans la perspective de le présenter au public

## Compte-rendu de visite du site Data Center Normandie

Arrivé sous un soleil radieux pour un rendez-vous à 10 heures et ne voyant pas d'indication « Orange » j'ai hésité à entrer devant le 7 Voie de l'Orée en bout d'une impasse dans une zone aménagée de grands bâtiments industriels, tellement le dernier, celui du Data Center, était aussi bien intégré dans un espace paysagé et légèrement en recul.



Une fois le seuil franchi et la voiture garée en marche arrière sur le petit parking « visiteurs » (sens de départ pour répondre aux consignes obligatoires de sécurité) plus de doute, je me trouve orienté naturellement vers un premier bâtiment de taille modeste mais affirmant le caractère sécurisé du site : accueil par un gardien parlant dans un mégaphone derrière une vitre teintée échangeant ma carte d'identité contre un badge.

Puis il me demande de l'attendre pour me faire entrer dans l'enceinte proprement dite et me conduit jusqu'à l'entrée du bâtiment tertiaire où le responsable du site, prévenu de mon arrivée, m'invite à le suivre jusqu'à la salle de réunion. J'apprécie ce respect du protocole mis en place, rigoureux mais qui met en confiance.

Pourquoi cette rencontre à plus de 100 km de Chartres ?

En fait je réponds à une invitation d'Orange porteur du projet d'implantation d'un nouveau Centre de stockage de données qui se veut lui être similaire dans la zone d'activité d'Amilly/Mainvilliers en Eure-et-Loir. Trois personnes chargées du dossier, venues spécialement de Paris, déjà présentes dans la salle, participent à notre échange de questions/réponses.

Une présentation sous forme de diaporama est projetée et commentée, mettant en valeur tous les aspects de l'orientation d'Orange vers le remplacement progressif des premiers Data Center déjà obsolètes. Effectivement, en raison du développement fulgurant de l'informatique entraînant le stockage et la gestion de données considérables, cela exige une rigueur dans le domaine de la sécurité et de la recherche de la plus faible consommation énergétique et un moindre impact sur l'environnement.

Orange s'attache donc à diminuer le nombre de ses Centres répartis sur l'hexagone au profit de nouveaux moins nombreux, plus importants, beaucoup plus performants et surtout fonctionnant en « miroir », c'est-à-dire en quelque sorte en doublon, l'un se substituant à l'autre en cas d'incident majeur, dans une très infime fraction de seconde pour ne pas que la mémoire des données soit perdue à jamais.

Il m'a été autorisé de photographier les bâtiments de l'extérieur afin que je puisse présenter au public une réalisation déjà en service permettant de s'imaginer ce que représentera le futur site eurélien.



A l'intérieur tout n'est que technique, une part importante comprenant les équipements de climatisation, mais aussi la défense incendie poussée à l'extrême de la technologie.

Je retiens de cette visite que le Centre tel qu'il est actuellement comporte :

- un bâtiment d'accueil comprenant également les 2 P.C. de sécurité :
  - o le PC Sécurité (PCS) où 2 opérateurs veillent 24h/24 sur l'ensemble du site en visionnant les quelques 300 caméras réparties sur le site, certaines sur la zone périphérique et d'autres dans chaque partie des salles intérieures
  - o le PC Sécurité incendie (PCSI) hébergeant également de 2 professionnels du risque prêts à intervenir immédiatement sans attendre l'aide extérieure dont l'arrivée doit se faire dans les 10 minutes.
- un bâtiment dont l'intérieur est divisé en petites salles modulables où opèrent de jour des prestataires de service, ainsi que des entreprises indépendantes d'Orange dans le rapport :
  - o 30 % de personnel Orange
  - o 70 % d'indépendants
- un grand bâtiment technique de 2 niveaux :
  - o au rez-de chaussée : les serveurs informatiques et les organes de sécurité :
  - o en sous-sol les groupes de réfrigération
  - o sur le toit terrasse les aérateurs, que l'on ne remarque pratiquement pas du sol.

Dans les couloirs on ne remarque que des détecteurs ponctuels, par contre dans les parties sensibles l'air est en constante analyse par passage devant des rayons laser déclenchant une pré-alerte, suivie d'une alerte générale en cas de présence d'une concentration de particules signes avant coureur de début d'incendie.

Une grande salle contient une réserve de 60.000 litres d'eau prête à être pulvérisée sous une pression de 160 bars provoquant un véritable brouillard, beaucoup plus efficace que les sprint clairs traditionnels, procédé capable de noyer et stopper un incendie dans une salle en particulier sans atteinte aux autres.

Concernant le système de climatisation, celui-ci est très complexe. En permanence, selon les saisons, mais aussi selon la météo changeante (température, hygrométrie et pression atmosphérique) tout est réajusté automatiquement en vue de maintenir les conditions recherchées dans la tranche de 16 à 26 degrés Celsius.

En cas de rupture d'acheminement électrique des groupes électrogènes surpuissants démarrent instantanément. Ce sont de véritables monstres disposant chacun de 20 cylindres en V montés sur silencieux et pour parfaire l'absence totale de transmission de vibrations alentour, l'ensemble est lui-même isolé du sol.

Précisons que le site est certifié ISO 14001, 50001, ISAE 3402 et SOX.

Pour obtenir l'effet miroir sur place le Centre sera dans un avenir proche doté d'un nouveau bâtiment de stockage des données similaire à celui en service ; ce qui représente un fort investissement. Il est aussi prévu une liaison par fibre optique dédiée avec le futur Centre d'Amilly/Mainvilliers.

Cette visite a duré 2 bonnes heures, que je considère comme très riches pour que je puisse apporter des réponses circonstanciées aux questions que le public est en droit de se poser face à un tel projet devant être implanté à proximité de la ville de Chartres.

**Mercredi 25 avril** après midi visite du commissaire enquêteur en préfecture pour recueillir le dossier, parafer les 2 registres, puis dépôt en mairie de Mainvilliers, puis d'Amilly de leurs dossiers respectifs, prise de contact, instructions et constatation de l'affichage effectué en extérieur.

## **Enquête :**

**Mercredi 2 mai :** Début de l'enquête et première permanence du commissaire enquêteur à Mainvilliers. Durée 3 heures : aucun intervenant

**Mercredi 16 mai :** Deuxième permanence à Amilly. Durée 2 heures.

Consultation succincte par un groupe de 3 personnes, des salariés d'une entreprise proche, satisfaits que des aménagements d'accès à la ZAC les favorisent. Ne formulent aucune remarque notable et ne voient pas l'utilité de faire d'observations écrites.

**Samedi 26 mai :** Troisième permanence à Mainvilliers : durée 2 heures.  
Aucun intervenant.

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin :** Quatrième permanence à Amilly et fin de l'enquête : durée 3 heures  
Aucun intervenant, mais long entretien fructueux avec monsieur le maire.

En fin d'enquête à 18 heures le commissaire enquêteur repart avec le registre puis passe en mairie de Mainvilliers pour récupérer le deuxième registre, où il est attendu comme convenu.

## **Remise du P.V. de fin d'enquête :**

**Mercredi 6 juin :** réunion en Préfecture

Remise du Document : Procès-verbal et questionnement au responsable « Orange » du Projet accompagné de son assistante et signatures en présence du chef de service de la préfecture et de la personne en charge de l'organisation de l'enquête.

Echange entre les personnes présentes en vue de recevoir des réponses claires aux seules questions du commissaire enquêteur en raison de l'absence totale de public, portant sur des demandes de précisions.

## **V. Remarques**

### **V-1 Avis des PPA :**

**MRAe :** demande de compléments auprès d'ORANGE, faisant l'objet d'une refonte partielle du dossier, principalement de la note de présentation non technique.

**ARS :** une recommandation.

**DDT (gestion des risques de l'eau et de la diversité) :** avis favorable

**DDT (service aménagement, urbanisme et habitat) :** une recommandation

### **V-2 Remarques du public :**

Etat néant en raison d'absence caractérisée de public à Mainvilliers, et une seule consultation du dossier à Amilly.

### V-3 Remarques du commissaire enquêteur :

Il est regrettable que cette enquête n'ait pas intéressé le public.

Il est dommage aussi de ne pas savoir combien de consultations ont été faites sur Internet.

Sur place, en dehors des permanences, personne n'a demandé à consulter le dossier en mairie, que ce soit à Mainvilliers ou à Amilly.

De plus les usagers des routes proches de la ZAC, ne pouvaient manquer de voir les panneaux jaunes, indicateurs de l'enquête au format réglementaire A 2.



*Panneau situé sur la RD 9339*



*Panneau situé à l'entrée du site*

Fait à Sainville le lundi 11 juin 2018

Le Commissaire enquêteur,

Rémi GALOYER

**Deuxième partie**  
**CONCLUSIONS MOTIVEES**

## **Deuxième partie**

### **CONCLUSIONS MOTIVEES**

Je, soussigné, Rémi GALOYER, désigné comme commissaire enquêteur par madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans, pour conduire l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société ORANGE en vue de la construction d'un DATA CENTER situé sur le territoire des communes de Mainvilliers et Amilly (Eure-et-Loir),

#### **Constate :**

- que le public a été bien informé de cette enquête selon la réglementation en vigueur, soit :
  - o parution dans deux journaux départementaux 2 semaines avant le début de l'enquête, avec rappel dans la première semaine du début de l'enquête,
  - o mise en ligne du dossier sur le site de la préfecture d'Eure-et-Loir,
  - o affichage sur les panneaux officiels extérieurs aux mairies, non seulement des 2 communes concernées, mais dans toutes celles situées dans un périmètre de 3 km,
  - o affichage sur les voies d'accès, ainsi qu'à l'entrée du site pendant toute la durée de l'enquête en grand format,
  - o le public avait la faculté de déposer des remarques par voie dématérialisée.
  - o les conditions d'accueil dans les 2 mairies de Mainvilliers et d'Amilly étaient excellentes, avec à chaque permanence une grande salle mise à disposition et le personnel était prêt à remplir pleinement sa mission à toute heure ouvrable.

#### **Relève et déplore,**

- l'absence totale de remarques et même de demandes d'informations,
- se voit obligé de déclarer un état néant d'intervenants du public,
- ne peut estimer le nombre éventuel de consultations sur le Net, faute de moyens.

**Il s'avère nécessaire, à mon sens, de reprendre dans les grandes lignes les éléments du dossier pour porter un jugement de valeur sur le projet d'ORANGE, faute de disposer de remarques d'un public qui ne se sent pas directement concerné.**

#### **A. Introduction / Présentation générale :**

La société Orange se positionne en vrai professionnel de la communication en n'hésitant pas à toujours investir pour se maintenir et progresser au rythme du développement de l'informatique, ayant le souci majeur de causer le moindre mal à l'environnement, aussi bien visuel que physique. Elle suit aussi des projections à partir de l'existant pour programmer des investissements en réservant sur chaque nouveau site une emprise foncière suffisante pour accroître la capacité stockage et la duplication des données numériques.

C'est pourquoi, concernant la ZAC d'Amilly/Mainvilliers, est prévue une deuxième phase ultérieurement pour le deuxième bâtiment purement technique.

Dès 2008 Orange indique avoir engagé le projet GREENWICH consistant à remplacer les sites anciens par une nouvelle génération, celui de Val de Reuil étant le tout premier.

Le site eurélien permettra de répondre à la forte demande de l'Ile de France en la matière.

Ce n'est donc pas par hasard qu'Orange a retenu l'implantation proche de Chartres, parmi d'autres.

***C'est pourquoi aussi qu'un DATA CENTER performant, proche de Paris et raccordable facilement par la fibre optique à la Normandie, doit faire partie des nouveaux centres devant remplacer les anciens devenus caducs et représente un projet très pertinent.***

## **B. Description des installations :**

D'emblée, à la lecture de la page 14 du dossier, on découvre l'importance de la puissance nécessaire pour faire fonctionner les installations. Il faut une énergie considérable pour maintenir en température froide les composants informatiques, bien au-delà de ce que l'on peut imaginer. Si l'on veut faire une comparaison avec l'énergie éolienne, cela représenterait un nombre de près de 12 machines tournant 24/24 à pleine puissance.

Et cela pour la seule première phase de construction et de son équipement.

***Or La situation du site par rapport à l'agglomération est intéressante, car les deux points d'alimentation électrique du réseau ne sont pas loin : sur Mainvilliers et sur Fontenay-sur-Eure.***

On comprend aussi qu'il faille des groupes électrogènes très conséquents pour assurer la pérennité de l'exploitation, avec un stockage en carburant en rapport. Ce qui entraîne le classement de demande d'autorisation.

Même, et heureusement, s'ils ne seront mis en service que pour un exercice mensuel.

Le principe de disposer les serveurs au niveau du sol sur une immense dalle béton posée sur une multitude de pilotis en sous-sol a de quoi étonner de prime abord, mais s'explique par l'adoption du système de « *free cooling* », qui adapte la différence de température entre l'air extérieur et l'air intérieur.

En permanence une circulation d'air rafraîchi poussée uniformément en sous-sol par d'énormes ventilateurs forme un confinement des flux d'air et de gros extracteurs disposés sur le toit terrasse agissent en conséquence pour l'évacuation des calories.

Se référer aux schémas très explicites des pages 27, 28, 29.

Le facteur hygrométrique de l'air est également un facteur déterminant, ce qui implique de connaître en permanence la météo.

## **C. Etude d'impact :**

Tous les éléments en relation avec le milieu proche et éloigné, pouvant impacter globalement la nature, la faune et le tissu humain, y compris l'habitat, sont détaillés et ont été suffisamment pris en compte pour n'avoir pas à faire de remarque négative.

***Il faut apprécier que le choix du site ait été décidé à partir de critères favorables :***

- dans une ZAC récente à développer,
- terrain plat, non boisé,
- en dehors des cônes de vue sur la cathédrale de Chartres,
- aucunement classée : Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Humide, RAMSAR, APB ni réserve naturelle et non concernée sur la sensibilité du milieu,
- compatible avec le SDAGE,
- non concerné par un SAGE.

## **D. Etude de dangers :**

L'énoncé des systèmes et procédures de sécurité en tous genres est suffisamment éloquent pour être assuré qu'un maximum de précautions seront prises tant pendant la phase de travaux qu'en exploitation par la suite.

***L'exemple du DATA CENTER qu'il m'a été utile de visiter à Val de Reuil me permet de ne pas en douter. Je pense avoir rapporté fidèlement dans un compte-rendu figurant au rapport cette très intéressante visite, témoignage que j'avais destiné de rédiger pour présentation au public.***

## **E. Annexes :**

Les annexes rassemblent des documents d'ordre administratif, des plans, des courriers, des extraits des PLU des 2 communes concernées, qui n'ont pas matière à observation particulière.

## Il est aussi intéressant de s'intéresser aux Certifications :

**efficacité énergétique** et de l'amélioration des performances :

- **ISO 50 001** : avec la technique du free cooling l'indice de rendement énergétique a été nettement amélioré : ainsi le PUE supérieur à de 2 traditionnellement avec des groupes de froid, a été abaissé à 1,3 pour l'année 2017 à Val de Rueil.
- **HQE** : pour les 3 bâtiments

**sécurité globale** :

- **ISO 14 001** : développement durable et environnement
- **ISAE 3402** : garantie de qualité des contrôles internes et externes, maîtrise des risques (accident, incendie, malveillance).

## **Analyse des réponses d'ORANGE au P.V. de fin de clôture :**

Après avoir examiné les aspects détaillant l'instruction du dossier, j'ai toutefois eu besoin de demander au pétitionnaire des précisions sur ce sujet très technique et comprendre ce pour quoi la société ORANGE met en avant autant de certifications.

**Les réponses reçues sont satisfaisantes.**

Elles apportent quelques précisions du financeur Chartres Aménagement :

- le cadencement des travaux de voiries avec un horizon de :
  - o septembre 2018 pour un accès provisoire
  - o décembre 2019 pour trois giratoires et le raccordement à la ZA Ouest
  - o mars 2020 pour le giratoire Sud (accès principal) et les raccordements
  - o juin 2020 pour le réseau E.P.
- les fouilles archéologiques auront lieu de septembre à fin décembre 2018.
- les nuisances dues aux travaux seront limitées et encadrées.
- les abords paysagés seront réalisés en fin de chantier.

La prévision de mise en exploitation vise juillet 2020.

Parallèlement aux travaux de voirie et de construction le projet nécessite 3 adductions fibre, dont la mise en place sur une cinquantaine de km de tranchées nouvelles à raccorder aux 70 km actuels : de juillet 2018 à mi 2019.

L'effet « miroir » ou « mirroring » = réplification de données est un service d'Orange optionnel assurant la complète continuité de service et de sauvegarde de données.

Précision : en cas de coupure d'alimentation du réseau électrique (SYNELVA), l'alimentation des serveurs est assurée pendant environ 10 minutes par le couple batteries-onduleurs

**L'intégralité des réponses d'ORANGE figure en annexe 6.**

## CONCLUSION

A ce projet de DATA CENTER sur la ZAC du Pôle Ouest de CHARTRES, je vois un intérêt certain pour le développement raisonné de l'Informatique au service de l'économie, des entreprises, de la communication sous toutes ses formes, sur le plan local (ville de Chartres et territoires), partie intégrante d'un maillage plus vaste.

Même s'il n'apportera que peu d'emplois directs, il devrait permettre le développement d'entreprises indépendantes hébergées dans ce centre.

Contrairement à beaucoup d'usines de production souvent polluante même maîtrisée, un centre de calcul informatique ne présente pas cet inconvénient en exploitation. Les rejets dans l'air des groupes électrogènes ne sont perceptibles qu'une fois par mois et pour une durée très courte.

Concernant le bruit perceptible en provenance des souffleries (air pulsé ou évacué) du grand bâtiment il faut relativiser. Son ampleur diminuera avec la distance et l'habitat est suffisamment éloigné, d'autant que le DATA CENTER se trouve en grande partie masqué par le DRIVE de LECLERC, en bordure de la rocade dont le fort trafic engendre à lui seul un grondement permanent.

Les rejets aqueux seront dirigés vers un grand bac de décantation ou public, pour éviter tout rejet direct dans le milieu naturel.

L'environnement ne présente que des terrains assez plats. Les équipements ne seront vraiment visibles qu'en voiture, principalement dans la descente du pont de la rocade proche du rond point ouest.



*vue du site*



*vue arrière du Drive Leclerc*



*vue sur la rocade (avec zoom)*

Les organismes concernés ont remis leurs avis, les remarques formulées par la MRAe ont permis d'amender le dossier initial. C'est donc sur un dossier abouti que je porte mon jugement personnel.

**J'estime que le projet de la société ORANGE d'implantation de ce Data Center sur la ZAC du Pôle Ouest de Chartres répond à une nécessité de développement de la société, et ne présente pas d'impact négatif vis-à-vis de l'environnement, aussi je donne un avis favorable à son exploitation.**

Fait à Sainville, le mardi 12 juin 2018  
Le commissaire enquêteur,

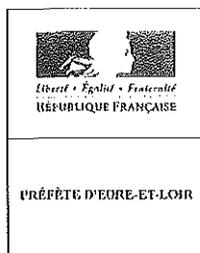
Rémi GALOYER

**Troisième partie**  
**ANNEXES**

- Annexe 1 : arrêté préfectoral prescrivant l'enquête**
- Annexe 2 : avis d'affichage**
- Annexe 3 : publicité légale de l'avis dans la presse**
- Annexe 4 : copies des 2 registres d'enquête (Mainvilliers et Amilly)**
- Annexe 5 : procès-verbal de fin d'enquête avec avis au demandeur**
- Annexe 6 : mémoire en réponse du demandeur**

## **Annexe 1**

### **Arrêté préfectoral prescrivant l'enquête**



Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES**  
sur la demande présentée par la **SOCIÉTÉ ORANGE**

-----  
sur les communes de **MAINVILLIERS** et **AMILLY**  
---

**La Préfète d'Eure-et-Loir,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment le Chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire) et le Chapitre II du Titre Ier du Livre V (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu le dossier de demande d'autorisation présenté par la Société ORANGE dont le siège social est situé 78, rue Oliviers de Serres – 75505 PARIS CEDEX 15 - en vue d'obtenir l'autorisation de construction d'un DATA CENTER 2020 sur le territoire des communes de MAINVILLIERS et AMILLY;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires (notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et ses résumés non techniques) produits à l'appui de la demande formulée par la Société ORANGE ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du 22 décembre 2017 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu l'article R.123-11 du code de l'environnement concernant l'obligation d'affichage dans les communes du périmètre quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête ;

Vu l'ordonnance en date du 11 janvier 2018 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Rémi GALOYER, Ingénieur en retraite, en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire l'enquête publique sur la demande susvisée ;

Considérant que l'activité en cause est soumise à autorisation sous les rubriques dont la liste est jointe en annexe ci-dessous ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande émise par la Société ORANGE à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

RG

## ARRETE

**Article 1er** : Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles R. 123-3 à R. 123-27 et R. 512-14 du Code de l'Environnement, sur la demande d'autorisation présentée par la Société ORANGE en vue d'obtenir l'autorisation de construction d'un DATA CENTER 2020 sur le territoire des communes de MAINVILLIERS et AMILLY.

Les rubriques concernant l'activité soumise à autorisation sont détaillées en annexe ci-dessous.

**Article 2** : L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours du **mercredi 2 mai 2018 à 9h00 au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18h00.**

**Article 3** : Le dossier constitué par le demandeur, comprenant une étude d'impact, une étude de dangers, et les pièces de procédures relatives à cette enquête publique, dont l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de MAINVILLIERS où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra également formuler ses observations sur l'adresse électronique dédiée de la mairie de Mainvilliers ou il pourra les adresser par voie postale en mairie de MAINVILLIERS à l'attention du commissaire enquêteur.

De même, l'étude d'impact, le résumé non technique de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale pourront être consultés sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir ([www.eure-et-loir.pref.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.pref.gouv.fr)).

Ce dossier sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la mairie de MAINVILLIERS à l'adresse suivante : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr)

**Article 4** : Monsieur Rémi GALOYER, désigné Commissaire-Enquêteur, siègera en **mairies de MAINVILLIERS – Place du Marché - et AMILLY – 30, rue de la Mairie-** aux jours et heures suivants :

**- mairie de Mainvilliers**

- **mercredi 2 mai 2018 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 11h00**

**- mairie d'Amilly**

- **mercredi 16 mai 2018 de 15h00 à 17h00**
- **vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 de 15h00 à 18h00**

Les observations, qui seront annexées au registre d'enquête, pourront lui être directement adressées par voie postale à la mairie de MAINVILLIERS pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de MAINVILLIERS et AMILLY et à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Direction de la Citoyenneté – Bureau des Procédures Environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture ([www.eure-et-loir.pref.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.pref.gouv.fr)).

En cas d'empêchement de Monsieur Rémi GALOYER, le tribunal administratif d'Orléans suspendra l'enquête et procédera à la désignation d'un nouveau commissaire-enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

**Article 5** : Outre les communes de MAINVILLIERS et AMILLY, lieux d'implantation de l'activité, les communes de Lucé, Luisant, Fontenay sur Eure, Chartres, Bailleau l'Evêque, St Aubin des Bois, Lèves et Chartres Métropole sont situées dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) de l'avis au public prévu à l'article R. 512-14 du code de l'environnement.

RG

**Article 6 :** Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié, par les services de la Préfète et aux frais du demandeur, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis sera affiché dans les mairies de MAINVILLIERS et AMILLY (communes d'implantation) et Lucé, Luisant, Fontenay sur Eure, Chartres, Bailleau l'Evêque, St Aubin des Bois, Lèves (communes incluses dans le périmètre d'affichage) et publié sur le site internet de la préfecture et de la mairie. Cet avis devra également être affiché par le pétitionnaire sur le site et à ses frais, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

**Article 7 :** A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète d'Eure-et-Loir prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Justine PICHARD, chargé du suivi du dossier à la Société ORANGE.

**Article 8 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Messieurs les Maires des communes de Mainvilliers et Amilly ainsi que Monsieur le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 10 AVR. 2018

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ

## Annexe 1

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement et le cas échéant, du régime de l'enregistrement/de la déclaration prévu à l'article L.521-7/L.512-8 du même code, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	régi me	Désignation des activités	Capacité	Volume de classem ent
2910-A1	A	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971 A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : - 1. $\geq$ à 20 MW	12 groupes électrogènes de 7,26 MW chacun 6 groupes électrogènes de 6,82 MW chacun dont 12 peuvent fonctionner simultanément	87,12 MW
3110	A	Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale $\geq$ à 50 MW	12 groupes électrogènes de 7,26 MW chacun 6 groupes électrogènes de 6,82 MW chacun dont 12 peuvent fonctionner simultanément	87,12 MW
2925	D	Accumulateurs (ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant $>$ à 50 kW	36 modules 1000 kVA/puissance de recharge de 36 kW unitaires 12 modules 500 kVA/puissance de recharge de 18 kW unitaire	1,512 MW
4734-1c	DC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : c) $\geq$ à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais $<$ à 1 000 t au total	8 cuves enterrées double enveloppe de fioul domestique de 80 m <sup>3</sup> chacune = 537,6 tonnes (masse volumique=840 kg/m <sup>3</sup> )	537,6 tonnes
4802-2a	DC	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage) 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire $>$ à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant $\geq$ à 300 kg	Quantité R134 A : 4 854 kg Quantité R 410A : 166 kg	5020 kg
4734-2	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes	18 cuves aériennes de fioul domestique de 0,5 m <sup>3</sup> chacune = 7,56 tonnes (masse volumique=840 kg/m <sup>3</sup> )	7,56 tonnes

Rubrique	régime	Désignation des activités	Capacité	Volume de classement
		<p>fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p>		

Régime : A : Autorisation ; D : Déclaration ; NC : Non classable.

Les installations projetées relèvent des régimes prévus à l'article 1.214-3 du code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous

Rubrique	régime	Désignation des activités	Régime
2,1,5,0	D	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>2° &gt; à 1 ha mais &lt; à 20 ha (D).</p>	<p>La surface à considérer est la surface drainée par le projet (surface du terrain + bassin versant amont éventuel).</p> <p>Ici, seul l'impluvium du terrain sera drainé par le projet (pas de ruissellement amont hors projet intercepté).</p> <p>La surface à prendre en compte est donc celle du terrain, 11,7 ha</p>

Régime : A : Autorisation ; D : Déclaration ; NC : Non classable.

**Annexe 2**  
**Avis d'affichage**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 à R.512-18 du Code de l'Environnement)

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

→ **OBJET** : EXPLOITATION D'UN DATA CENTER 2020 CONSTITUÉ DE 3 BÂTIMENTS

→ **DEMANDEUR** : SOCIÉTÉ ORANGE (Siège social : 78 RUE OLIVIER DE SERRES – PARIS 15)  
**Personne responsable du projet** : Monsieur Guillaume FRAIGNEAU

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC PÔLE OUEST DE MAINVILLIERS

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 1 mois soit 31 jours, du 2 mai 2018 à 9H00 au 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18H00

→ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MAINVILLIERS et d'AMILLY**, OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET. IL COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, UNE ÉTUDE DE DANGERS ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE EN VERSION DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE MAINVILLIERS A L'ADRESSE SUIVANTE : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr)

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [orangeicpe.enquetepublique@ville-mainvilliers.fr](mailto:orangeicpe.enquetepublique@ville-mainvilliers.fr)

LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR ([www.eure-et-loir.pref.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.pref.gouv.fr)).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ORANGE – MME JUSTINE PICHARD – TEL 0784295912 – MEL [justine.pichard@orange.com](mailto:justine.pichard@orange.com)

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *M. Rémi GALOYER*, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
MERCREDI 2 MAI 2018	De 9h00 à 12h00	MAIRIE DE MAINVILLIERS
SAMEDI 26 MAI 2018	De 9h00 à 11h00	
MERCREDI 16 MAI 2018	De 15h00 à 17h00	MAIRIE D'AMILLY
VENDREDI 1 <sup>er</sup> JUIN 2018	De 15h00 à 18h00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIES DE MAINVILLIERS ET D'AMILLY ET SUR L'ADRESSE DE MESSAGERIE : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr)

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE MAINVILLIERS ET D'AMILLY, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLlicitÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ

RG

## **Annexe 3**

### **Publicité légale de l'avis dans la presse**

# Annonces classées

- lot n° 02. Intitulé : collecte des points d'apport volontaire destinés aux emballages et aux papiers.  
Code(s) CPV additionnel(s) :  
Code CPV principal : 90500000.  
Lieu d'exécution :  
Code NUTS : FRB02.  
Description des prestations : la nature et quantité des services, et/ou indication des besoins et exigences sont précisée(s) dans le cahier des charges.  
Critères d'attribution : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.  
Valeur estimée : Valeur hors TVA : 862.870 €.  
Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique.  
Durée en mois : trente-six (36).  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : reconductible une fois pour une période de un (1) an.  
Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer.  
Variantes.  
Des variantes seront prises en considération : non.  
Informations sur les options.  
Options : oui.  
Description des options : le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable de l'article 304 7° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.  
Informations sur les fonds de l'Union européenne.  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.  
Informations complémentaires :  
Mots descripteurs : collecte sélective ;

6.1. **Renouvellement** : il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.  
6.2. **Informations sur les échanges électroniques** : la facturation en ligne sera acceptée.  
6.3. **Informations complémentaires** : la consultation aboutira à un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour chaque lot. Une estimation de la valeur ou des quantités commandées est précisée en rubrique II.2.6.  
6.4. **Procédures de recours** :  
6.4.1. **Instance chargée des procédures de recours** : tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057, Orléans cedex 1-F, tél. (+33) 2.38.77.59.00, fax (+33) 2.38.53.85.16.  
6.4.2. **Introduction de recours** :  
Précisions concernant les délais d'introduction de recours :  
- référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;  
- référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 à R. 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA ;  
- recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tauxel-Garnier », qui peut être exercé par les bords du contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux (2) mois à compter des mesures de publicité appropriées.  
6.4.4. **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours** : greffe du tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1-F, tél. (+33) 2.38.77.59.00, fax (+33) 2.38.53.85.16, courriel : greffe-la-orleans@juradm.fr.  
6.5. **Date d'envoi du présent avis** : le 9 avril 2018.

**LES VILLAGES VOVÉENS**  
**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
La préfète d'Eure-et-Loir communique :  
L'arrêté préfectoral de demande d'autorisation d'exploiter en régularisation une unité de fabrication de granulés pour la société ATMOS sur la commune des Villages Vovéens.  
Cette activité étant soumise à autorisation, cette demande a fait l'objet d'un examen du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Eure-et-Loir le 15 mars 2018.  
Il est rappelé au public que le texte complet de l'arrêté en question peut être consulté à la mairie des Villages Vovéens ainsi qu'à la préfecture de Chartres, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.  
Cet arrêté est inséré sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees/Regime-de-l-autorisation-et-de-l-enregistrement-2018/Tableau-2018>).  
437072

**COMMUNE NOUVELLE D'ARROU**  
**AVIS**  
Le préfet d'Eure-et-Loir communique :  
Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral du 6 avril 2018 au lieu du mercredi 2 mai ou 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus, en vue d'exploiter une installation de fabrication de systèmes de refroidissement industriels en plastique par la société HAMON THERMAL EUROPE se situant 5, rue des Chênes, zone industrielle, sur le territoire de la commune nouvelle d'Arrou.  
Un dossier, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants, à la mairie de la commune nouvelle d'Arrou soit les : lundis, de 14 heures à 17 heures, les mardis, jeudis et samedis, de 9 heures à 12 heures et les mercredis et vendredis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, où le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.  
Le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, sur arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou par arrêté de refus.  
Toute correspondance devra être adressée à la direction de la citoyenneté, bureau des procédures environnementales ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquete@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete@eure-et-loir.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.  
438604

**VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE**

**LE FAVRIL (28190), route de l'Eglise**  
**Le samedi 14 avril à 11 h**  
Suite succession  
**VENTE DE MOBILIER COURANT**  
Art des quatre coins du monde - Objets de décoration Mobilier ancien et contemporain - Objets de curiosité PHOTOS sur [www.interencheres.com/61001](http://www.interencheres.com/61001)  
Exposition : 1/2 heure avant la vente

**ORNE-ENCHÈRES Agrément 2002-357**  
Patrice BIGET & Frédéric NOWAKOWSKI  
Commissaires-Preneurs habilités  
Tél. 02.33.32.00.02 - Fax 02.33.32.95.28  
Frais en sus : 20 % - Paiement comptant - Enlèvement immédiat

**PETITES ANNONCES**  
Votre petite annonce par téléphone au  
**0 825 818 818** Service 0,18 €/min + prix appel

- lot n° 03. Intitulé : collecte des points d'apport volontaire destinés aux verres.  
Code(s) CPV additionnel(s) : Code CPV principal : 90500000.  
Lieu d'exécution : Code NUTS : FRB02.  
Description des prestations : la nature et quantité des services, et/ou indication des besoins et exigences sont précisée(s) dans le cahier des charges.  
Critères d'attribution : le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.  
Valeur estimée : Valeur hors TVA : 740.200 €.  
Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique.  
Durée en mois : trente-six (36).  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : reconductible une fois pour une période de un (1) an.  
Variantes.  
Des variantes seront prises en considération : non.  
Informations sur les options.  
Options : oui.  
Description des options : le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable de l'article 304 7° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.  
Informations sur les fonds de l'Union européenne.  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.  
Informations complémentaires :  
Mots descripteurs : collecte sélective.

**MARCHÉS INFÉRIEURS À 90.000 €**

  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Pouvoir adjudicateur** : RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, M. François BONNEAU, président, direction adjointe du Patrimoine et de l'efficacité énergétique, 9, rue Saint-Pierre-Lentin, CS 94117, 45041 Orléans cedex 1, tél. 02.38.70.30.30.  
Référence acheteur : 18TB0STRX/MA.  
L'avis implique un marché public.  
**Objet**. Numéro de la consultation : 18TB0STRX.  
Lycée Marceau, à Chartres. Travaux sur le système de sécurité incendie.  
**Procédure** : procédure divisée.  
**Forme du marché**. Prestation divisée en lots : non.  
**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Remise des offres** : 30 avril 2018, à 12 heures au plus tard.  
**Envoi à la publication** : le 10 avril 2018.  
Les dépôts de prix doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achats.regioncentre-valde Loire.fr>  
437700

**ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

**COMMUNES DE MAINVILLIERS ET AMILLY**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
La préfète d'Eure-et-Loir communique :  
Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mercredi 2 mai 2018, à 9 heures ou vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018, à 18 heures, sur la demande d'autorisation d'exploiter un Data Center 2020 présentée par la société ORANCE sur le territoire des communes de Mainvilliers et Amilly.  
Cette enquête concerne les communes de Mainvilliers et Amilly (communes d'implantation) et Luzy, Luzyon, Fontenay-sur-Eure, Chartres, Rueilleville-Francais, Saint-Aubin des Bois et Lèves (communes concernées par le rayon d'influence).  
Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture, en mairie de Mainvilliers et Amilly. Toute correspondance devra être adressée à la mairie de Mainvilliers à l'attention du commissaire enquêteur. Un registre d'enquête papier est mis à disposition du public en mairies de Mainvilliers et d'Amilly.  
Ce dossier est également consultable en version dématérialisée sur le site internet de la mairie de Mainvilliers à l'adresse suivante : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr) et sur le site internet de la préfecture : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>.  
Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : [orangeje.enquete@ville-mainvilliers.fr](mailto:orangeje.enquete@ville-mainvilliers.fr)  
M. Rémi GALOYER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des tiers aux jours et heures suivants en mairie de Mainvilliers : mercredi 2 mai 2018, de 9 heures à 12 heures et samedi 26 mai 2018, de 9 heures à 11 heures et en mairie d'Amilly : mercredi 26 mai 2018, de 15 heures à 17 heures et vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018, de 15 heures à 18 heures.  
En outre, après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, ou bureau des procédures environnementales, à la préfecture, direction de la citoyenneté, place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de Mainvilliers et Amilly, et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>.  
438704

**BONNES AFFAIRES**

**DIVERS**

**OCCASIONS DIVERSES**  
VELO, route/ville, homme, 10 V, TBE, fourche avant téléscopique, 90 €. Tél. 06.95.21.48.50. 433696

**IMMOBILIER**

**OFFRES LOCATIONS**

**IMMOBILIER COMMERCIAL**

**LOCAUX COMMERCIAUX**  
CHARTRES, centre ville, à louer magasin tous commerces, 40 m<sup>2</sup> rdc + 50 m<sup>2</sup> ss-sol aménagé, 650 € + 120 € charges. Tél. 06.11.59.02.07 ou 06.07.43.60.21. 437217

**OFFRES LOCATIONS VACANCES**

**MER**

**APPARTEMENTS**  
DINARD-35, studio, rez-de-chaussée, terrasse, jardin, parking, toutes périodes, 2 personnes, animaux acceptés - T 411. 02.99.46.44.90. 433810

**VÉHICULES**

**VENTE BERLINES**

**CITROEN**  
XANTIA, 1.9 TD, 1994, 137.172 km, CT ok, TBE, 1.500 €. Tél. 02.37.22.50.63 ou 06.87.43.25.22. 437001

**MINI COUNTRYMAN, 4 x 4, vert anglais, 2012, 79.332 km, excellent état, révisé, 13.500 €. - T 411. 06.48.22.92.83. 429441**

**VENTE MONOSPACE**

**RENAULT**  
SCENIC, Intens Energy, DCI 110, 8.300 km, 12/2016, Tél. 02.38.63.07.76.6 ou 06.82.86.17.36. 430705

**VENTE UTILITAIRES VOIT. SOCIÉTÉ**

**CAMIONNETTES**  
MASTER, 2,2 L, DCI, 2003, 143.600 km, CT ok, galerie, att., 3.900 € à déb. - Tél. 06.24.63.97.17. 436108

**ACHATS BERLINES**

**RECHERCHE OPEL AGILA, boîte auto, tél. 02.37.45.82.96 ou 12 H ou après 20 H. 435557**

**ACHATS VÉHICULES DIVERS**

**ACHÈTE VOITURES ET MOTOS, à partir de 2001, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. - AUTJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 434414**

**Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.**

3.1. **Conditions de participation** :

3.1.1. **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription ou registre du commerce ou de la profession** : liste et description succincte des conditions : Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir au regard des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3.1.2. **Capacité économique et financière** : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

3.1.3. **Capacité technique et professionnelle** : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

3.1.5. **Informations sur les marchés réservés** :

3.2. **Conditions liées au marché** :

3.2.3. **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché** :

3.2.4. **Marché éligible au MPS** :  
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

**Section IV - Procédure.**

4.1. **Description** :

4.1.1. **Type de procédure** : procédure ouverte.

4.1.3. **Informations sur l'accord-cadre** : le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

4.1.8. **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** : le marché est ouvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

4.2. **Renseignements d'ordre administratif** :

4.2.2. **Date limite de réception des offres** : le 11 mai 2018, 16 heures.

4.2.4. **Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation** : le français.

4.2.6. **Décal minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** : l'offre doit être valable : durée en mois : quatre (4) (à compter de la date limite de réception des offres).

4.2.7. **Modalité d'ouverture des offres** : date : 14 mai 2018, à 9 heures.

**Section VI - Renseignements complémentaires.**

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**ONYX PARTICIPATIONS**  
Société par actions simplifiée en liquidation  
au capital de 213.000 €  
2, route de Houdan -28210 Faverolles  
RCS Chartres 531.754.885

**AVIS DE DISSOLUTION**

Suivant assemblée générale mise en date du 21 mars 2018, enregistrée au SIE de Chartres, le 23 mars 2018, réf. 2018 A 00611, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour et sa mise en liquidation amiable.  
Les fonctions de président de M. Sébastien REINBOLD ont pris fin à compter de ce même jour.  
Les fonctions du commissaire aux comptes titulaire de DELOITTE & ASSOCIÉS, ont également pris fin à compter de ce même jour.  
M. Sébastien REINBOLD, demeurant 21, route de Montes, 78550 Richebourg, a été nommé en qualité de liquidateur amiable.  
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.  
Le lieu où la correspondance doit être adressée est celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est le siège de la liquidation.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Chartres.  
437554

**CentreFrance Publicité**

Service annonces officielles, un seul interlocuteur

0 826 09 01 02 Service 24h/24

annoncesOfficielles@centrefrance.com

**Pour vos annonces officielles**

\* 0,18 € TTC la minute.

**CentreFrance**

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 50 % et de fibres végétales issues de forêts gérées durablement. L'impression des axes est de 0,01kg de papier.

**L'ÉCHO RÉPUBLICAIN**

Présidente-Directrice générale,  
Directrice de la publication :  
Mme Solik BOUJU

Rédacteur en chef :  
M. Erik MOINE

Principale actionnaire : SA La Montagne  
Adresse : Echo Communication S.A. au capital de 760.000 € - R.C.S. : Chartres B 805.920.444  
Commission paritaire : n° 0720 C 87038 - I.S.S.N. : n° 0762-2910

**SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION** : 21, rue Vincent-Chevard, 28004 Chartres, Téléphone : 02.37.88.88.88 - Fax : 02.37.91.17.42

**IMPRIMERIE** : CIMP Milty-Mony, groupe Simgom Tirage OJD 2015 : 29.253 exemplaires (reproduction interdite)

**I - PUBLICITÉ LOCALE - CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ**, 21, rue Vincent-Chevard - 28004 Chartres :  
1) Publicité commerciale. - Tél. 02.37.88.88.75.  
2) Petites annonces. - Tél. 0825 818 818\*.  
3) Annonces officielles. - Tél. 02.99.46.44.90\*.  
4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 0826 09 00 26\*.  
5) Avis nécrologiques. - Tél. 0825 31 10 10\*.

**II - PUBLICITÉ NATIONALE** : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :  
1) Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.  
2) Annonces classées - carrières et professions : Tél. 01.80.48.93.89.

R6



# ANNONCES LEGALES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR : MCE1412419A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au millimètre est fixé à 1,82 € HT pour les départements de l'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

## PEZIER PIERRE

Le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Maréchal, BP 2435 45032 ORLEANS cedex 1, curateur de la succession de M. PEZIER Pierre décédé le 14/09/2013 à CHATEAUDUN (28) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0455206965/BV.

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thierry VACHON, Notaire à MEUDON (92190), le 5 avril 2018 Monsieur Jackie Raymond Lucien GAGNADOUX, retraité, et Madame Yolande Marie MASSAUX, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA LOUPE (28240), 3 allée des Fleurs. Mariés à la mairie de POITIERS (86000) le 12 juin 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Sont convenus d'aménager leur régime matrimonial en ajoutant à titre d'avantage matrimonial une clause d'attribution intégrale de la communauté d'acquêts au survivant d'entre eux. Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par expédition d'huissier auprès de Maître Thierry VACHON, notaire à MEUDON (92190), 2 bis avenue Le Corbeiller, CAPCEN 92022.

## G.A.E.C. DES GEMEAUX EN LIQUIDATION

Société civile au capital social de 152 449,02 €  
Siège social et de liquidation :  
3, rue des Gémeaux - CHARTRES  
RCS CHARTRES 350 365 680

Le 23/03/2018, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur, M. Romain HASQUENOPH, demeurant au siège social du GAEC, de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 23/03/2018. La société sera radiée au RCS de CHARTRES.

Pour avis, le liquidateur.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/03/2018, il a été constitué une SCI dénommée RGK HMO. Siège : 32 rue Léon Blum 28100 DREUX. Capital : 2.000 €. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers ou mobiliers en location ou en location gérance. Gérant : M. George ROPÉEL, 32 rue Léon Blum 28100 DREUX. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CHARTRES.

## SCI MARTIN JULES

Société Civile Immobilière  
au capital de 1000 euros  
Siège social : 5 route du Bourg Joli  
Le Petit Grand Bois  
28120 ILLIERS-COMBRAY  
789 059 599 RCS CHARTRES

Le Gérant, en date du 30 mars 2018 a décidé de transférer le siège social à effet du 30 mars 2018, du 5 route du Bourg Joli, Le Petit Grand Bois, 28120 ILLIERS-COMBRAY, au 17 rue de la Croix Thibault, 28000 CHARTRES et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Pour avis.

## CLS TRAVEL

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 2.000 €  
Siège social et siège de la liquidation :  
10 rue de la Vallée Lieu-dit Chazay  
28300 SAINT-AUBIN-DES-BOIS  
820 359 382 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions en date du 31 décembre 2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quittance et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

## AVIS DE CONSTITUTION

De l'EURL : MENUISERIE ROMAIN DANSE, 26 rue Eugène Cellot 28360 PRUNAY-LE-GILLON.  
Cap. : 3000 €  
Objet : menuiserie.  
Gérant : Romain DANSE, 26 rue Eugène Cellot 28360 PRUNAY-LE-GILLON.  
Durée : 99 ans au RCS de CHARTRES.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/03/2018, il a été constituée une SARL :  
Dénomination : FRANCE COLVERT.  
Siège social : Les Bouleaux 28480 ARGENVILLIERS.  
Capital : 100000 €  
Objet : production et commercialisation de canards colverts, activité d'accoupage, et

toutes opérations industrielles, commerciales et financières.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. BRIQUET Pascal 5000 route de Venne en Val 45240 SENEELY et LES ESTREES, SCI au capital de 5000 €, RCS 834 682 171 PONTOISE, La Feuge 95420 ARTHIES, représentée par Eric POULLAIN et M. DEBRAY Hubert Moulin d'Huet 28240 BELHOMERT-GUEHOUILLE.  
Immatriculation au RCS de CHARTRES.

## EARL DE VILLERET

Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 185 987,08 €  
Siège social : Ferme de Villeret  
28800 SANCHEVILLE  
398 943 878 RCS CHARTRES

## AVIS DE CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Suivant décision collective des associés en date du 27 février 2018, il résulte que :

- Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvés les comptes de liquidation en date du 30 septembre 2017,
- donné quittance au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 27 février 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.  
Mention sera faite au RCS : CHARTRES.  
Pour avis, le liquidateur.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASPP du 01/03/18, il a été constitué la SCI dénommée BESTHOME IMMOBILIER.

Siège social : 9 chemin de Pommoisse 28200 CHATEAUDUN.  
Capital : 1000 €  
Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance : Mme Géraldine BORÉ JOASSARD, 9 chemin de Pommoisse 28200 CHATEAUDUN.  
Cessions soumises à agrément.  
Durée : 99 ans.  
Immatriculation au RCS de CHARTRES.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/02/2018, il a été constituée une SARL :

Dénomination : BEL'AUTOS SERVICES.  
Siège : BAS.  
Siège social : 6 chemin de Blainville Zac des Nusermes 28600 VERNOUILLET.  
Capital : 1000 €  
Objet : achat et vente de véhicules.  
Durée : 99 ans.  
Gérance : M. BELMEHDI YOUNESS 4 rue Louis Barthou 28100 DREUX.  
Immatriculation au RCS de CHARTRES.

## AXIANE MEUNERIE

SAS au capital de 3.000.000 €  
Siège social : 6 rue Charles Tellier  
28000 CHARTRES  
808 892 749 RCS CHARTRES

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

L'Associé unique, par décision en date du 22 janvier 2018, a pris acte de la démission de Monsieur Paul-Yves L'ANTHOËN de son mandat de Président de la Société et a décidé de nommer, en remplacement, Monsieur David HUBERT, domicilié 13 allée Claude Monet à VINEUIL (41350), en qualité de nouveau Président de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée.  
Pour avis.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 avril 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : C.E.G. TRANSPORTS.  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Siège social : BERCHERES-LES-PIERRES (28630) 3, rue de Chartres.

Objet social : La création, l'achat, la vente, l'apport, la location, la prise en location, l'exploitation de toute entreprise de transports publics routiers de marchandises, matériels, matériaux, etc. de toute nature, pour le compte de tiers, ainsi que toutes opérations, prestations et/ou services s'y rattachant, directement ou indirectement, et ce, au moyen de véhicules de moins de 3,5 tonnes ; l'exploitation de toutes entreprises de transports publics routiers de toutes marchandises, y compris tous transports publics ou privés de tous matériels et équipements, à l'aide de véhicules de moins de 3,5 tonnes.  
Durée : 99 années.  
Capital social : 8.000,00 €  
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte sur son nom.

Transmission des actions : Les actions de la société sont librement cessibles entre associés.

Toutes autres cessions entre vifs, volontaires ou forcées, ou nantissement d'actions de la Société ou de titres pouvant donner droit, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ainsi que le démembrement de ces actions ou de ces titres, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit (cession, apport, fusion, scission, augmentation de capital, saisie, etc.) seront soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des actions dont disposent les associés présents ou représentés.

Président de la Société : Madame Charlotte GOUGET, demeurant à BERCHERES-LES-PIERRES (28630) 3, rue de Chartres.  
Immatriculation au RCS de CHARTRES.  
Pour avis, le Président.

## TRAVEL FRANCK VTC

Par acte SSP du 23/03/18, il a été constitué la SARL TRAVEL FRANCK VTC, au capital de 500 €  
Siège : 4 rue Albert Bessière, DREUX (28). Objet : Transports de tous types de personnes. Gérance : BOUHADI Said, 4 rue Albert Bessière, DREUX (28). Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de CHARTRES.

## SOCIÉTÉ HAMON THERMAL EUROPE COMMUNE NOUVELLE D'ARCOU

La préfète d'Eure-et-Loir communique :  
Une consultation du public, prescrite par arrêté préfectoral du 6 avril 2018 aura lieu du mercredi 2 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus, en vue d'exploiter une installation de fabrication de systèmes de refroidissement industriels en plastique par SOCIÉTÉ HAMON THERMAL EUROPE se situant 5, rue des Chênes Zone Industrielle sur le territoire de la commune Nouvelle d'Arcou.

Un dossier, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures suivants à la mairie de la commune Nouvelle d'Arcou soit les lundis, de 14 heures à 17 heures, les mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures et les mercredis et vendredis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures où le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou par arrêté de refus. Toute consultation devra être adressée à la Direction de la Citoyenneté - Bureau des Procédures Environnementales ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI DU 5 RUE DE LA CLOCHE A MARGON, société civile immobilière, au capital de 228,67 €, dont le siège est à MARGON (28400), 5 rue de la Cloche 28400 MARGON, a décidé de transférer son SIÈGE SOCIAL au numéro 352 798 359 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mars 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social susindiqué à NOGENT-LE-ROTIROU (28400), 59 rue Saint Lazare, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de CHARTRES.  
Pour avis, la gérance.

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE PORTANT RENOUVELLEMENT D'UN AGRÈMENT VHU

La préfète d'Eure-et-Loir communique :  
L'arrêté préfectoral complémentaire du 6 avril 2018 portant agrément pour l'exploitation d'un centre VHU (agrément n° PR 28 00002 D) situé Zone Industrielle - 3 rue Vallécourt par la Société GARAGE DU FOURNEAU sur le territoire de la commune de Bonneval.

Cette activité étant soumise à autorisation, cette demande a fait l'objet d'un examen du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Eure-et-Loir le 15 mars 2018.

Il est rappelé au public que le texte complet de l'arrêté en question peut être consulté à la Mairie de BONNEVAL ainsi qu'à la préfecture de CHARTRES, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.  
Il est également inséré sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publicques/Installations-classes/industriels/>).

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/04/2018, il a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL QUENTIN DENIS.  
Forme : Société Civile.  
Siège social : 4, rue du Bois de Pinson - 28190 CHUISNES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
Objet : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural.  
Capital social : 10 000 € d'apports en numéraire.  
Gérance : confiée à M. Denis QUENTIN

demeurant « Le Bois des Pâtisseries » - Villemaigre - 28240 CHARTRES-EN-PERVAUX.

Cession de parts : toute cession entre vifs de parts sociales est soumise à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Immatriculation : R.C.S. de CHARTRES.  
Pour avis.

## DÉCISION DE CONTINUATION LAETICIA STENELAIRE

EURL en redressement judiciaire au capital de 10.000 euros  
Siège social à DREUX (28100)  
10 place Métézeau  
RCS CHARTRES B 798 753 349

Par décisions du 15 décembre 2016, l'associé unique de l'EURL en redressement judiciaire LAETICIA STENELAIRE a décidé, en application de l'article L. 233-42 du Code de Commerce, la continuation de la Société. L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du T.C. de CHARTRES (28).

Pour avis, la gérante.

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : MATCHMARKET.  
Forme : SAS.  
Capital social : 5.000 €  
Siège social : 237A rue de la Tour, 28500 MEZIERES-EN-DROUAINS.  
Objet social : Prestation de services d'études et marketing, édition et conseil digital.  
Président : Madame Sandra LACAZE demeurant 44 Bd de la Tour Maubourg, 75007 PARIS.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

## BAZZI - 7/7

SASU au capital de 9000 €  
Siège social : 50 rue Marcel Sembat 94270 LE KREMLIN-BICETRE  
801 949 132 RCS de CRETEIL

En date du 29/03/2018, le président a décidé de transférer le siège social de la société 49 rue Principale, 28330 LES ETILLES, à compter du 29/03/2018. Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : L'exploitation de voiture de transport avec chauffeur (VTC).  
Président : M. BAZZI BOUAH MATHIEU, demeurant 49 rue Principale, 28330 LES ETILLES. Immatriculation au RCS de CHARTRES.

## BRUNO DOITEAU SARL JPM SERRURERIE

Suivant acte Par acte SSP du 28/02/2018, enregistré au SIE de CHARTRES, le 27/03/2018, bordereau N° 2018 08118 2018 A, case N° 00538, BRUNO DOITEAU SARL SARL au capital de 6.500 €, sise par d'activités ouest ZA val de la Vallée 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES N°481490019 RCS de CHARTRES représentée par M. DOITEAU Bruno a vendu à JPM SERRURERIE SASU au capital de 2.500 €, sise par d'activités val de la Vallée 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES N°855 284 670 RCS de CHARTRES représentée par M. ROY Manuel un fonds de commerce de ferronnerie, métallerie, commercialisation de tous produits afférents à cette activité, ensemble avec les éléments corporels et incorporels en dépendant, sis par d'activités - ZA vallée du Saulz 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES, moyennant le prix de 65.000 €, l'entrée de jouissance a été fixée au 01/03/2018.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet juridique chartain, société d'avocats, 38 boulevard de la Courtille - 28000 CHARTRES.

## ORANGE MAINVILLIERS ET AMILLY ENQUETE PUBLIQUE

La préfète d'Eure-et-Loir communique :  
Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mercredi 2 mai 2018 à 9h00 au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 heures, sur la demande d'autorisation d'exploiter un DATA CENTER 2020 présentée par la Société ORANGE sur le territoire des communes de MAINVILLIERS et AMILLY.

Cette enquête concerne les communes de MAINVILLIERS et AMILLY (communes déléguées) et LUCE, LUISANT, FONTENAY-SUR-EURE, CHARTRES, BAILLEAU-L'ÉVEQUE, ST-AUBIN-DES-BOIS et LÈVES (communes concernées par le rayon d'affichage).

Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture, en mairie de MAINVILLIERS et AMILLY. Toute correspondance devra être adressée à la mairie de MAINVILLIERS à l'attention du Commissaire-Enquêteur. Un registre d'enquête papier est mis à disposition du public en mairies de MAINVILLIERS et d'AMILLY.  
Ce dossier est également consultable en

version dématérialisée sur le site internet de la mairie de MAINVILLIERS à l'adresse suivante : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr) et sur le site internet de la préfecture : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publicques/Enquetes-Publicques-et-consultation-du-public>

Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : orangepc, enquete publique@ville-mainvilliers.fr

Monsieur Rémi GALOYER, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra les déclarations des tiers aux jours et heures suivants en mairie de MAINVILLIERS : mercredi 2 mai 2018 de 9 heures à 12 heures et samedi 2 mai 2018 de 9 heures à 11 heures et en mairie d'AMILLY : mercredi 16 mai 2018 de 15 heures à 17 heures et vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 de 15 heures à 18 heures.

En outre, après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture - Direction de la Citoyenneté - place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de MAINVILLIERS et AMILLY, et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publicques/Enquetes-Publicques-et-consultation-du-public>

## POMPES FUNEBRES CHARTRAINES FUNERAIRE 2000

SARL au capital de 10.000 €  
Siège social : rue des Chênes 28600 LUISANT  
RCS CHARTRES 389 341 058

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 30/03/2018, le siège social a été transféré à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- Ancienne mention :  
Siège social : rue des Chênes 28600 LUISANT  
- Nouvelle mention :  
Siège social : 46 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
Mention au RCS de CHARTRES.

## SAS PELD SERVICES

Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3, rue des POTERIES  
Pont Sous Gallard  
28320 BAILLEAU-ARMENONVILLE

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.  
Dénomination : PELD SERVICES.  
Siège : 3, rue des Poteries, Pont Sous Gallard, 28320 BAILLEAU-ARMENONVILLE.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.  
Objet : contrôle et maintenance de ponts éleveurs et divers machines de garage, réparation et installation dépannage, de ponts éleveurs.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Laurent DEVEZ, demeurant 3, Rue des Poteries Pont Sous Gallard, 28320 BAILLEAU-ARMENONVILLE.  
La Société sera immatriculée au RCS de CHARTRES.  
Pour avis, le président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/04/2018, il a été constituée une SARL :

Dénomination : PETIT PRIX.  
Siège social : 1 rue de Rome - Centre Commercial Plein Sud 28500 VERNOUILLET.  
Capital : 10000 €  
Objet : vente en gros et au détail : produits alimentaires secs et frais, snacking, tous produits pour l'équipement de la maison et de la personne, tous produits alimentaires et non alimentaires.

Durée : 99 ans.  
Gérance : M. EL BOUAYADI Ibrahim 10 rue Jean de la Fontaine 60140 CREIL.  
Immatriculation au RCS de CHARTRES.

SUITE DES ANNONCES LEGALES P. 22

annonces légales  
Tél 02 37 88 11 20  
annonces@horizons.fr

RG

# ANNONCES LÉGALES

SUITE DES ANNONCES LÉGALES DE LA P. 21

## DEZIAUX MAURICE

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 17/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de M. DEZIAUX MAURICE décédé le 14/01/2018 à DREUX (28), Réf. 0458028917/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## LE CAM NOËL

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 17/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de M. LE CAM NOËL décédé le 09/10/2016 à LE COUDRAY (28), Réf. 0458028917/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## HOEZ MARCELLE

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 17/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme HOEZ MARCELLE décédée le 30/11/2016 à BREZOLLES (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## HENAULT VEUVE DESPRES FRANÇOISE

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 17/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme HENAULT VEUVE DESPRES FRANÇOISE décédée le 04/08/2015 à CHATEAUDUN (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## AROISSI VEUVE LACERF ZOUBIDA

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 17/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme AROISSI VEUVE LACERF ZOUBIDA décédée le 03/05/2015 à DREUX (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## LOISEAU YVETTE

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 13/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme LOISEAU YVETTE décédée le 27/02/2015 à LEVES (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## BERT VEUVE DELUGEARD PAULETTE

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 13/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BERT VEUVE DELUGEARD PAULETTE décédée le 28/02/2016 à DREUX (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASP du 25.4.2018, il a été constitué une SCI dénommée : SCI GIRARD BROU, Capital : 500 €. Siège : La Petite Morière, 28290 CHAPELLE ROYALE. Objet : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meuble, de tous biens ou droits immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr GIRARD Gilles, La Petite Morière, 28290 CHAPELLE ROYALE. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée Générale. Immatriculation au RCS de CHARTRES.

## ORANGE MAINVILLIERS ET AMILLY ENQUETE PUBLIQUE

La PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR communique : Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mercredi 2 mai 2018 à 9 heures au vendredi 11 juin 2018 à 18 heures, sur la demande d'autorisation d'exploiter un DATA CENTER 2020 présentée par la Société ORANGE sur le territoire des communes de MAINVILLIERS et AMILLY.

Cette enquête concerne les communes de MAINVILLIERS et AMILLY (communes d'implantation), et Lucé, Luisant, Fontenay sur Eure, Chartres, Baillevé l'Évêque, St Aubin des Bois ET Léves (communes concernées par le rayon d'attribution).

Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture, en mairies de MAINVILLIERS et AMILLY. Toute correspondance devra être

adressée à la mairie de MAINVILLIERS à l'attention du Commissaire-Enquêteur. Le registre d'enquête papier est mis à disposition du public en mairies de MAINVILLIERS et d'AMILLY.

Ce dossier est également consultable en version dématérialisée sur le site Internet de la mairie de MAINVILLIERS à l'adresse suivante : [www.ville-mainvilliers.fr](http://www.ville-mainvilliers.fr) et sur le site Internet de la préfecture : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>

Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : [orangepe.enquete@ville-mainvilliers.fr](mailto:orangepe.enquete@ville-mainvilliers.fr)

Monsieur Rémi GALOYER, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra les déclarations des tiers aux jours et heures suivants en mairie de MAINVILLIERS : samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 11 heures et en mairie d'AMILLY : mercredi 16 mai 2018 de 15 heures à 17 heures et vendredi 11 juin 2018 de 15 heures à 18 heures.

En outre, après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture - Direction de la Citoyenneté - Place de la République à Chartres, ainsi qu'au maire de MAINVILLIERS et AMILLY, et sur le site Internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>

## TRANSFERT

SOMMELIER DU PARFUM : SASU au capital de 1 000 €. Siège social : 36, rue des Bélingrès, 28390 LE COUDRAY, 829 942 150 RCS de CHARTRES. L'AGE du 01/04/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 66, av. des Champs-Élysées, 75008 PARIS, à compter du 01/04/2018. Radiation au RCS de CHARTRES et immatriculation au RCS de PARIS.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11/04/2018 constitution de la SASU VTC PAYS DROUAIS. Capital fixé : 1 500 €. Siège social : 68, rue de l'Orée-des-Bois, 28500 VERNOUILLLET.

Objet social : exploitation de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) - location de véhicules sans chauffeur.

Président : M. Abderrahim MADIH demeurant 68, rue de l'Orée-des-Bois, 28500 VERNOUILLLET.

La société SASU VTC PAYS DROUAIS située 68, rue de l'Orée-des-Bois, 28500 VERNOUILLLET est en cours d'immatriculation au RCS de DREUX (28) pour une durée illimitée.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

## CHANGEMENT DE GÉRANCE

## «BAR DES SPORTS»

SARL au capital de 1 000 euros Siège social : CHATEAU NEUF EN THYMERAIS (28170) 16, rue Jean-Moulin RCS CHARTRES B 795 211 820

Par A.G. mixte du 14 Avril 2018, les associés de la Société «BAR DES SPORTS» ont décidé :

De nommer en qualité de Gérante : Madame Yveline CÉGLIO DELANGE, de nationalité Française, née le 25 octobre 1951 à ISTRES (13), demeurant à PEYPIN (13124) Avenue des Termes N° 51, à compter du 14 avril 2018, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Cyril CÉGLIO, démissionnaire.

De supprimer la mention, devenue caduque, de la désignation du premier Gérant dans les statuts et de modifier l'article 13 des statuts.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du T.C. de CHARTRES (28).

La gérante,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DREUX (28) du 23 avril 2018, il a été constitué pour une durée de 75 années, une société à responsabilité limitée, dénommée «DANY TP» au capital de 10.000 euros, résultant d'apports en numéraire, dont le siège a été fixé à TREOND (28500), Rue de Châteauneuf N° 50.

Objet : terrassement, assainissement, VRD, démolition - ainsi que toutes activités accessoires, complémentaires, similaires ou connexes.

Gérant : M. Dany LESAGE, de nationalité Française, né le 19 Septembre 1991 à DREUX (28) demeurant à NOGENT-LE-ROI (28210), Rue de la Vallée n° 11.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de CHARTRES (28).

Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à DREUX (28) du 25 avril 2018, il a été constitué pour une durée de 75 années, une société par actions simplifiée dénommée «CMAA DESIGN» au capital de 3.000 euros, résultant d'apports en numéraire, divisé en 300 actions de 10 euros chacune, libérées intégralement à la souscription, dont le siège social a été fixé à ABONDANT (28410) Place du Clos des Perches n° 4.

Objet social : architecture d'intérieur et design global pour tout domaine (commercial, particulier ...); création de tout concept, graphisme, communication visuelle, infographie 2D et 3D, scénographie, service, conseil et consultation dans le cadre de l'objet social; décoration intérieure ou extérieure, agencement, rénovation de tous locaux par tous moyens; réalisation de tous travaux en sous-traitance ou directement toutes activités relevant du domaine artistique (photographie ...); toutes activités accessoires, complémentaires, similaires ou connexes à l'objet ci-dessus.

Tout associé peut participer personnellement ou par mandat aux assemblées. Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé.

Président : M. Charles JATHIÈRES, de nationalité Française, né le 12 mai 1990 à LES LILAS (93), demeurant à ABONDANT (28410) Place du Clos des Perches n° 4.

Directeur Général : Mme Manon ASSIE, de nationalité Française, née le 19 août 1984 à SURESNES (92), demeurant à MÉRÉ (78490), Rue des Sablons n° 14.

Clause d'agrément pour les cessions d'actions : l'agrément par décision collective adoptée à la majorité de plus des trois quarts des voix des associés présents ou représentés est nécessaire pour toute cession ou transmission d'actions.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de CHARTRES (28).

Le Président.

## MISE EN DISSOLUTION

### «ADVENIR»

SAS au capital de 5 000 euros Siège social et siège de la liquidation à DREUX (28100) 7 Bis, Rue de Vernouillet - Résidence du Parc RCS CHARTRES B 802 119 644

Par décision du 19 avril 2018 qui sera enregistrée à CHARTRES (28), l'associée unique de la Société «Advenir», a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société et fixé le siège de la liquidation au siège social à DREUX (28100) 7 Bis, Rue de Vernouillet - Résidence du Parc, et ce, à compter du 19 avril 2018.

Mme Béatrice MANGANI-HEARD, de nationalité Française, née le 08 Mai 1959 à TUNIS (TUNISIE), demeurant à DREUX (28100), Rue de Vernouillet n° 7 bis, Résidence du Parc, a été nommée en qualité de liquidateur. Pour les besoins de la liquidation tous documents et correspondances seront à adresser au siège de la liquidation susmentionné. Le dépôt légal des actes sera effectué au Greffe du T.C. de CHARTRES (28).

Par extrait, le liquidateur,

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02/01/2018 constitution de la SASU :

Dénomination : NEGOCE CENTRE

Capital social : 1 200 euros.

Siège social : Seresville 1, ue de la Tulerie, 28300 MAINVILLIERS.

Objet : achats ventes véhicules d'occasion

Président : M. BOUJH MAMPHOL demeurant 22, rue de la Mouffe, 28300 CHAMPHOL.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CHARTRES.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/04/2018 a été constituée la société suivante :

EARL DE MOUSSEUX

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation.

Capital social : 60 000 €.

Siège social : 2 bis, ferme de Mousseux - 28120 MAGNY.

Objet : exploitation de terres agricoles et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant.

Apports en nature : matériel d'exploitation pour 187 994,60 €

Gérance : Mme Caroline FERRIERE demeurant 3, rue de la Gare - 45170 NEUILLE-AUX-BOIS.

Cession de parts : vis-à-vis des tiers nécessitant l'agrément des co-associés.

RCS : CHARTRES.

Par avis et mention, le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BERCHÈRES-LES-PIÈRRES du 5 avril 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ORV SARL

Siège social : Rue de la Gare 2A Berchères les Pierres, 28630 BERCHÈRES-LES-PIÈRRES.

Objet social : l'exploitation de tous fonds d'entretien et de réparations mécaniques, de carrosserie, peinture, l'activité d'achat ventes de véhicules automobiles et agricoles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS,

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Romulus ONEASA, demeurant Cap West Rue Gilles de ROBÉVAL à CHARTRES (28000).

Immatriculation de la Société au RCS de CHARTRES.

Par avis.

## SOCIETE DE CONSTRUCTION CHEDEVILLE

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000,00 euros Siège social : Rue Charles-Péguy, Zone d'Activités «La Torche» - BARJOUVILLE (Eure-et-Loir)

SIREN 429 006 372 R.C.S. CHARTRES

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération du 11 juin 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés

## CABINET DE LA SCP IMAGINE AVOCATS

Avocats au Barreau de CHARTRES  
50 Boulevard de la Courtille - 28000 CHARTRES 02 37 91 67 81



## VENTE SUR LICITATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de CHARTRES, 3 rue Saint-Jacques  
LE JEUDI 14 JUIN 2018 A 14 HEURES

## UNE MAISON D'HABITATION

sise 3 rue Eugène Fousard à MEZIERES AU PERCHE (28)

Entrée, dégagement avec placard dans lequel se trouve une chaudière de moins de 5 ans de marque SAUNIER DUVAL (11.60 m), penderie (1.20 m), cuisine équipée de meubles en bois (10 m), séjour (23.40 m), WC (1 m), salle de bains (4.60 m), deux chambres (12.60 - 10.40 m). Garage avec trappe donnant accès aux combles perdus (23 m) et cave accolée (3 m). Chauffage central au gaz avec cuve à l'extérieur et présence d'un poêle à bois.

Présence d'une dépendance, d'un enclos à chien et d'une extension au pavillon par une véranda (17.60 m). Sur une surface totale de 651m<sup>2</sup>.

Le tout clôturé par poteaux en béton, grillage avec portillon et portail. Jardin.

Maison reliée à une fosse septique.

Volats PVC, fenêtres aluminium.

## MISE À PRIX : 80.000 €

avec faculté de baisse de mise à prix d'1/4 et même d'1/2 en cas de non enchères  
La visite du bien est fixée le LUNDI 14 MAI 2018 A 9 h 30 en présence de la SELARL HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocats inscrits au Barreau de CHARTRES

Se munir d'un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant puisse être inférieur à 3.000 €. d'un extrait d'acte de naissance ayant moins de six mois de date, d'une pièce d'identité, du livret de famille (ou d'une photocopie certifiée conforme) et, pour les sociétés, d'un extrait Kbis.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- la SCP IMAGINE AVOCATS, Avocat à CHARTRES - 50 Bd de la Courtille. Tél. 02 37 91 67 81 (2013245)

- Maître Emmanuel GOMEZ, Avocat à CHARTRES - 5 - Terres de la Poissonnerie - Tél : 02 37 91 08 43

- au greffe du JEX du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES ou le cahier des conditions de la vente est déposé. Tél. 02 37 18 17 24

- sites INTERNET : [www.ordredesavocats-chartres.com](http://www.ordredesavocats-chartres.com), [chartres.gesica.org](http://chartres.gesica.org) et [www.encheresjudiciaires.com](http://www.encheresjudiciaires.com)

15. Date d'envoi à la publication : mardi 24 avril 2018.

Par avis, le gérant.

## BINET CLAUDE

Le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS cedex 1, curateur de la succession de M. BINET Claude décédé le 30/10/2015 à COURVILLE-SUR-EURE (28) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0458013681.

## AFARAF DE MEZIERES AU PERCHE

TRAVAUX CONNEXES D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER PROCEDURE ADAPTEE

1. Maître d'ouvrage : AFARAF de Mézières au Perche - Place de l'Eglise - 28160 MEZIERES-AU-PERCHE - Tél. 02 37 96 70 16.

2. Personne responsable du marché : M. le Président.

3. Objet du marché : Travaux connexes d'une opération d'aménagement foncier à MEZIERES-AU-PERCHE.

4. Type de procédure : procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5. Découpage des lots :

Lot unique : Aménagement de sols - Voirie - Hydraulique - Plantations.

6. Date de démarrage des travaux : 30 juillet 2018.

7. Conditions relatives au marché : délai de paiement de 30 jours. Le marché pourra être conclu avec une entreprise unique, un groupement d'entreprises solidaire ou conjoint.

8. Conditions de participation : se référer au règlement de consultation.

9. Modalités de retrait du DCE :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur simple demande à l'adresse [plan@chartrespro.fr](mailto:plan@chartrespro.fr)

Un dossier contenant les documents de la consultation pourra être remis contre frais de photographie, après commande préalable, chez : CHARTRES REPRO, 5 rue du Maréchal Leclerc, 28110 LUCE, tél. 02 37 20 01 62, Fax 02 37 21 64 23.

10. Remise des offres : les offres doivent être envoyées en recommandé avec AR ou déposées contre récépissé à l'adresse du maître d'ouvrage ou sur la plateforme de dématérialisation située sur le site <http://www.plan@chartrespro.fr>

Les mentions « Consultation pour travaux connexes d'une opération d'aménagement foncier sur la commune de Mézières au Perche, ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » doivent être inscrites sur l'enveloppe extérieure cachetée.

11. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix de l'offre : 60 %

- Délai d'exécution : 10 %

- Valeur technique de l'offre et du mémoire technique : 30 %

12. Renseignements techniques : Société TECAM - 47, 49 rue Kléber - BP 80416 - 35304 FOUGÈRES Cedex - tél 02 99 39 59 49, Fax 02 99 39 38 11

13. Date limite de remise des offres : Vendredi 25 Mai 2018 à 12 heures.

14. Délai de validité des offres : 120 jours.

## DELAPORTE PATRICIA

Par décision du TGI de CHARTRES en date du 13/04/2018 le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme DELAPORTE Patricia décédée le 12/04/2016 à CHATEAUDUN (28), Réf. 0458028907/C. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## DECOURTIE JOËL

Le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 ORLÉANS cedex 1, curateur de la succession de M. DECOURTIE Joël décédé le 03/02/2015 à LE COUDRAY (28) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0458013361.

Annonces légales Tél 02 37 88 11 20  
annonces@horizons.fr

RG

## **Annexe 4**

### **Copies des 2 registres d'enquête (Mainvilliers et Amilly)**

# CAHIER D'ENQUETE



En exécution de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'exploitation d'un DATA CENTER présentée par la Société ORANGE sur les communes d'AMILLY,

Le présent cahier contenant 25 feuillets a été ouvert pour recevoir les déclarations du public.

A Amilly, le 2/05/2018

Le Maire



Le Maire

  
Denis-Marc SIROT-FOREAU

N° obs	Déclarations
1	<p>simple consultation de 3 personnes intéressés pour la même cause : la proximité de leur entreprise.</p> <p>Permanence du 16 mai le CE </p>

R6

R6 1/25

N° obs	Déclarations
	/

Le présent cahier contenant (.....) <sup>0</sup> déclarations a été clos par vous,  
 (1 seule consultation)  
 le Vendredi 1er juin 2018 à 18 heures.....

En outre, nous joignons après l(les) avoir visée(s).....<sup>0</sup> déclaration(s) que nous avons reçue(s) par écrit.

A..... Amilly..... le, 1.06.2018.....

Le Commissaire enquêteur,

*[Signature]*

RG

# CAHIER D'ENQUETE



En exécution de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'exploitation d'un DATA CENTER présentée par la Société ORANGE sur les communes de MAINVILLIERS,

Le présent cahier contenant 25 feuillets a été ouvert pour recevoir les déclarations du public.

A Mainvilliers, le 2 mai 2018

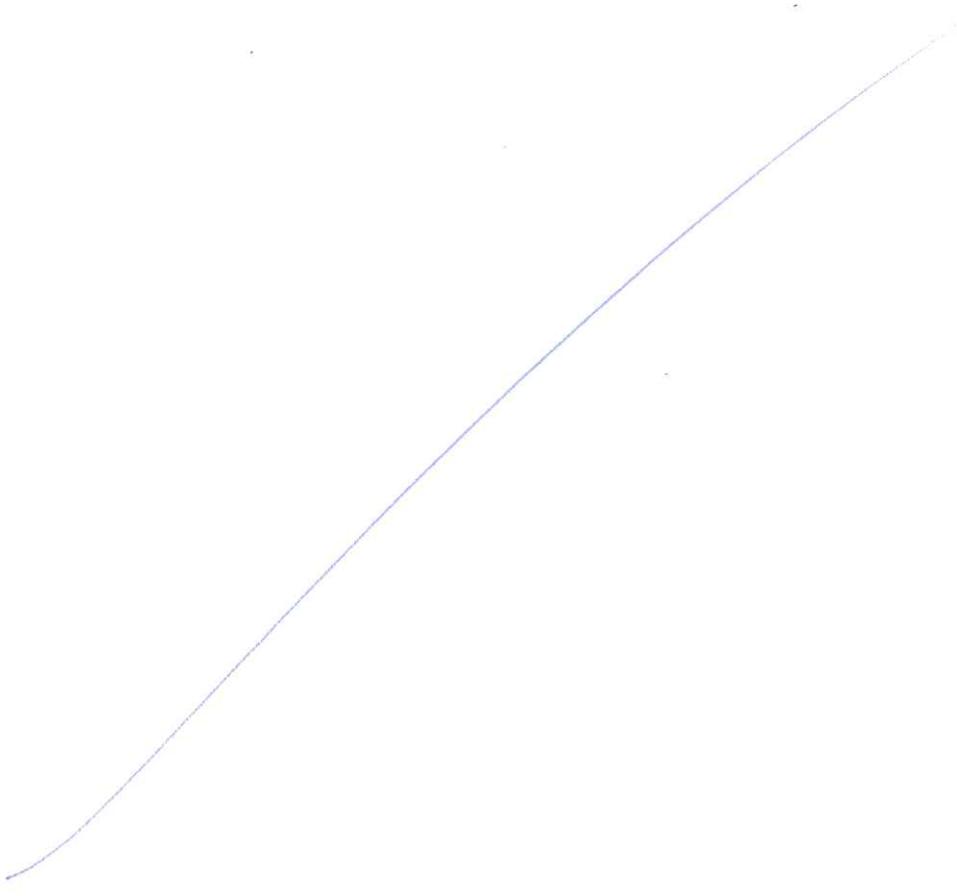


Le Maire,

Jean-Jacques CHATEL

N° obs	Déclarations
	Première permanence du C.E. mercredi 2 mai 2018 matin aucun intervenant le C.E. Th
	Dernière permanence du C.E. samedi 26 mai 2018 matin aucun intervenant le C.E. Th

R6

N° obs	Déclarations
	

Le présent cahier contenant (0..) déclarations a été clos par vous,

le Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 heures 15.....

En outre, nous joignons après l(les) avoir visée(s) 0.....déclaration(s) que nous avons reçue(s) par écrit.

A Mantvilhiers..... le, 1.06.2018.....

Le Commissaire enquêteur,



RG

RG 25/25

## **Annexe 5**

### **Procès-verbal de fin d'enquête avec avis au demandeur**

**Enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter  
présentée par la société ORANGE  
en vue de la construction d'un DATA CENTER situé sur le territoire des  
communes de MAINVILLIERS et AMILLY (Eure-et-Loir)**

**Enquête publique  
du mercredi 2 mai à 9 heures au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 18 heures**

**Procès-Verbal de synthèse après clôture de l'enquête**

établi conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement du 01/06/2012

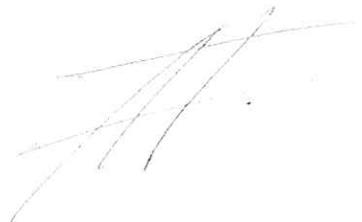
Je, soussigné Rémi GALOYER, désigné comme commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire l'enquête prescrite par l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2018, atteste que :

- le dossier établi pour la demande d'exploitation d'un DATA CENTER a été soumis à enquête publique, laquelle s'est déroulée normalement sur une période de 31 jours, soit du 2 mai à 9 h 00 au 1 juin 2018 à 18h 00, comme porté sur l'avis d'affichage,
- la publicité de l'enquête a été réalisée conformément à l'article R 123-11 du code de l'environnement,
- quatre permanences du commissaire enquêteur ont été assurées aux dates et horaires prescrits par l'arrêté, soit le matin du 2 mai à l'ouverture, (de 9 h à 12 h à Mainvilliers), le mercredi 16 mai (de 15 h à 17 h à Amilly), le samedi 26 mai de 9 h à 11 h à Mainvilliers) et le 1 juin de 15 h à 18 h à Amilly),
- pendant toute la durée de l'enquête le dossier déposé par le pétitionnaire était consultable en mairie d'Amilly et de Mainvilliers chaque jour aux horaires d'ouverture de celles-ci,
- au terme de l'enquête il est constaté l'absence totale de déclarations écrites sur les 2 registres et une seule visite de trois personnes le 16 mai à Amilly représentant une entreprise proche, désireuses de recueillir des informations et reparties satisfaites après avoir examiné les plans de situation et d'aménagement..

Le porteur du projet – Orange - a été convoqué par le Commissaire enquêteur le mercredi 6 juin 2018 pour remise du présent P.V. annoté de questions de celui-ci pour lesquelles il devra répondre dans un délai de 15 jours maximum.

**Procès-Verbal remis ce jour mercredi 6 juin 2018 à 15 heures 30 en Préfecture de Chartres, auquel est joint le mémoire/réponse d'une page.**

**Le représentant de la société ORANGE**

Vincent HURIET  


**Le Commissaire enquêteur**

  
Rémi GALOYER

## Mémoire en réponse aux seules questions du commissaire enquêteur (à défaut d'observations du public)

La seule visite du public s'est effectuée lors de la permanence tenue par le commissaire enquêteur le mercredi 16 mai en mairie d'Amilly. Il s'agissait de trois salariés d'une entreprise voisine désireux de connaître l'implantation projetée d'un Data Center par « ORANGE ».

Ils ont apprécié pour eux-mêmes la réalisation en vue de ronds points dont la finalité sera de bien desservir la ZAC à la fois en interne, mais aussi pour sécuriser les entrées et sorties sur les axes de grand passage actuel.

### Environnement :

- Cette réflexion pose la question du financement (par qui ?) ainsi que celle du cadencement de ces aménagements routiers : avant, pendant, ou après le début des travaux d'ORANGE ?
- Les fouilles archéologiques préventives et les sondages de sols ont-ils été faits à ce jour ? Une conversation du C.E. avec M. le maire d'Amilly a peut-être été mal interprétée, laissant croire à un travail encore en cours ?
- Les nuisances de bruit, de poussière et de trafic pendant les travaux ont-elles été prises suffisamment en compte ?
- Les aménagements paysagés décrits dans le dossier seront-ils menés de pair ?

### Calendrier :

- dans quel délai le site sera-t-il en exploitation ?
- la mise en place de la fibre optique manquante pour relier le Data Center de Val de Rueil sera-t-elle effectuée parallèlement ?

### Effet « miroir » :

- Il semble utile de développer cette notion concernant le stockage de données :
- la finalité est-elle bien de pouvoir stocker par sécurité dans 2 lieux distincts, ni trop éloignés, ni trop près des données informatiques particulièrement importantes en guise de sauvegarde ?
  - archivage au fil de l'eau et calculs en temps réel ? de façon systématique ou à la demande ?
  - ainsi choix entre sécurité et pérennité totale ou partielle ?
  - énoncé des travaux propres à la liaison par fibre optique avec le Data Center Normandie/Orange.

### Sécurité de l'exploitation :

- Indiquer les délais en minutes, secondes ou fractions de secondes de réaction en cas de panne (notamment électrique), départ de feu, malveillance.

### Consultations du dossier sur Internet :

- Serait-il possible de connaître le nombre de simples consultations du dossier publié sur le Net ?

### Affichage sur site et dans les mairies concernées :

- Un constat d'huissier a-t-il été effectué ?
- Si oui le fournir rapidement pour qu'il soit joint au rapport

**Annexe 6**  
**Mémoire en réponse du demandeur**



Guillaume FRAIGNEAU

Orange France/DTSI/DIF  
90 boulevard Kellermann  
75013 Paris

Affaire suivie par Justine Pichard  
justine.pichard@orange.com  
fixe : +33 1 57 36 49 84  
mobile : +33 7 84 29 59 12

M. Rémi GALOYER  
Commissaire enquêteur

19, rue de la porte de Dourdan  
28700 SAINVILLE

Paris, le 11 Juin 2018

**Objet :** Enquête publique ICPE Orange Mainvilliers - Amilly

**Pièces jointes :** Mémoire de réponse aux observations du Procès Verbal daté du 06 juin 2018

Monsieur,

Nous vous adressons par le présent courrier notre mémoire, en réponse aux observations figurant dans votre Procès-Verbal, daté du 06 juin 2018. Ce mémoire présente, pour chaque observation notre réponse.

Nous espérons que ces compléments contribueront à éclaircir les points restant en suspens, et ainsi vous permettre de rendre un avis, que nous espérons favorable, sur notre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Guillaume FRAIGNEAU

Directeur du Domaine Data Center

**ORANGE/OF/DTSI/DIF**  
**DDC PARIS/MONTSOURIS**  
90/Boulevard Kellermann  
75013 PARIS